

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Recu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID: 081-218102572-20230918-2023DEL39-DE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Franck GALINIÉ, Béatrice TEULIER, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, "Patrick SIRVEN, Isabelle BETTINI, Vincent MARTY

N° 23/39

Membres Excusés:

Thierry CAYRE pouvoir à Patrick CENTELLES Camille DEMAZURE pouvoir à David DONNEZ Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO Laurence GAVALDA pouvoir à Franck GALINIÉ Marjorie MILIN

Membres absents:

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE,

Secrétaire: Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

RAPPORTEUR: Bernard BENEZECH

RENOUVELLEMENT CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION **D'INSTALLATION** SPORTIVES ENRE LE CONSEIL

La convention qui lie la commune au Conseil Départemental et au collège Saut de Sabo doit être resignée pour la période 2021-2023.

DEPARTEMENTAL DU TARN LE

Le Collège utilise les différentes installations sportives de la commune :

COLLEGE SAUT DE SABO ET LA

-Terrain de tennis, Stade de la Planque

COMMEUNE DE SAINT-JUERY 2021/2023

- Gymnase Salengro, complexe sportif de l'Albaret (Terrain synthétique, Salle polyvalente, salle de danse, salle de gymnastique, dojo, terrains et vestiaires)

Le collège Saut de Sabo a la possibilité de déposer le matériel lui appartenant sur les différents sites

La mise à disposition des installations est consentie pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2021

Nombre de votants:

Elle prendra fin le 31 décembre 2023.

26

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Entendu le présent exposé,

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID: 081-218102572-20230918-2023DEL39-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE al signature de la convention triennale tripartite avec le Conseil Départemental et le Collège Saut de Sabo.

Le Maire

David DONNEZ

Le secrétaire de séance

Dalila GHODBANE